



**PARTENARIAT
FRANCE-UICN**
Nature & Développement

20 ans d'action commune Capitalisation du Partenariat — **France-UICN** —



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou des autres organisations concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou des autres organisations concernées.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier de l'AFD dans le cadre du Partenariat France-UICN 2021–2024.

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Droits d'auteur : © 2025 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du (des) détenteur(s) des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du (des) détenteur(s) des droits d'auteur.

Citation recommandée : Briot, E. & Leroy, A., Altai Consulting (2025). Vingt ans d'action commune : Capitalisation du Partenariat France–UICN. Gland, Suisse : UICN.

Photo couverture : Jean-François Bègue, Parc national de La Réunion

Mise en page : Daniel Murillo Solano

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	5
--------------------	---

1. INTRODUCTION	7
1.1. Présentation du Partenariat	7
1.2. Contexte et trajectoire du Partenariat	8
1.3. Valeur ajoutée du Partenariat	9

2. GRANDES REUSSITES DU PARTENARIAT	12
2.1. Solutions fondées sur la Nature (SfN)	13
2.2. Océan	16
2.3. Agroécologie	20
2.4. Aires protégées	23
2.5. IPBES	26

3. CONCLUSION & PROSPECTIVE	29
-----------------------------------	----

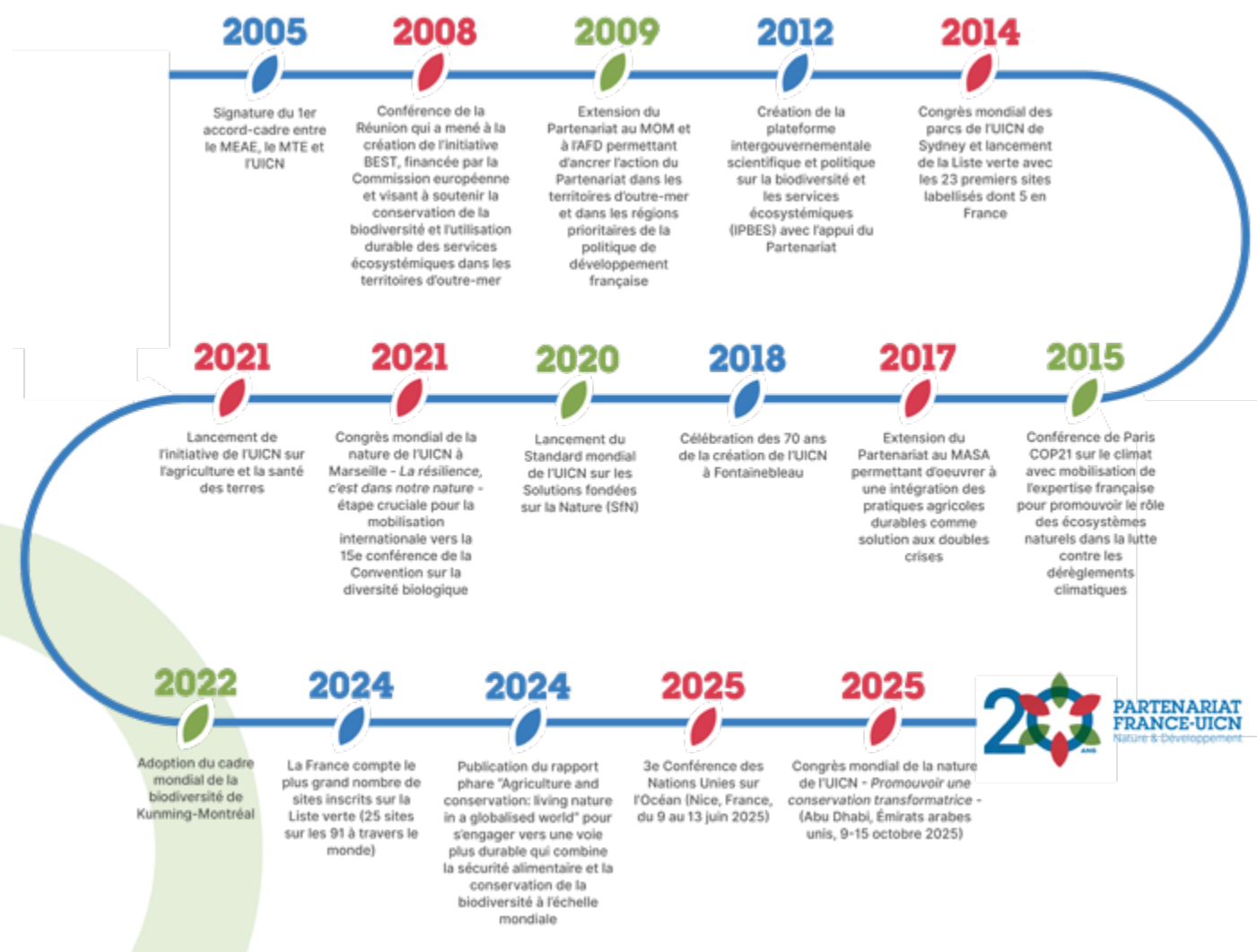
ABREVIATIONS

AFD	Agence française de développement	IMoSEB	International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity
AGSTA	<i>Accelerating the Global Transition to Sustainable Agriculture</i>	IMPAC	Congrès international sur les aires marines protégées
AMP	Aire marine protégée	IPBES	Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
AP	Aire protégée	ISO	Organisation internationale de normalisation
APD	Aide publique au développement	MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
ATEN	Atelier Technique des Espaces Naturels	MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
BBNJ	<i>Biodiversity Beyond National Jurisdiction Agreement</i>	MIOM	Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial	MTEBFMP	Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial	ODD	Objectifs de Développement Durable
CDB	Convention sur la diversité biologique	OFB	Office français de la biodiversité
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	OIF	Organisation Internationale de la francophonie
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	ONG	Organisation Non Gouvernementale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	PAMex	Plan d'Action pour une Méditerranée exemplaire
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification	PAPACO	Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest
COP	Conférence des Parties	RUP	Régions Ultrapériphériques
ENACT	Enhancing Nature-based Solutions for an Accelerated Climate Transformation	SfN	Solutions fondées sur la Nature
ENCA/CECN	Comptabilité Ecosystémique du Capital Naturel	SNB	Stratégie Nationale Biodiversité
		UE	Union Européenne
		UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature



© Maulana Noriandita / Shutterstock

MOMENTS FORTS ET AVANCÉES MAJEURES DEPUIS 2005



« **Depuis 20 ans, grâce à son Partenariat avec l'UICN, la France agit au niveau mondial pour la nature et le développement.** »

Barbara Pompili,
Ambassadrice déléguée
à l'environnement

© Valentin Ayupov / Shutterstock

1. INTRODUCTION

1.1. PRESENTATION DU PARTENARIAT

Implantée dans plus de 50 pays, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) constitue le plus large réseau environnemental au monde. Elle regroupe plus de 1 400 organisations membres, dont des gouvernements et des acteurs de la société civile, et s'appuie sur une communauté de 17 000 experts répartis dans 160 pays. Sa diversité et sa capacité à mobiliser des expertises scientifiques font de l'UICN une référence mondiale pour l'évaluation de l'état de la biodiversité et l'identification des mesures nécessaires à sa préservation. L'UICN a ainsi développé différents outils de référence comme la Liste Rouge des espèces menacées.

La France fait partie des pays fondateurs de l'UICN, créée en 1948 à Fontainebleau, et a officiellement rejoint l'Union en tant que membre en 1977. En 2023, elle rassemblait par ailleurs le deuxième plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde, réunis depuis 1992 au sein du Comité national français de l'UICN.

Un partenariat unique a été mis en place en 2005 entre la France et l'UICN, visant à soutenir la mise en œuvre de leurs priorités stratégiques

communes. Renouvelé tous les quatre ans, il permet notamment à la France d'appuyer la mise en œuvre de sa politique de coopération internationale en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'utilisation durable des ressources naturelles et de la lutte contre les changements climatiques. La collaboration institutionnelle des parties prenantes est structurée en accords-cadres successifs, renouvelés en 2009, 2013, 2017 et 2021 – avec une prochaine phase prévue pour la période 2026-2029. Ces accords-cadres sont alignés avec le programme de travail de l'UICN adopté tous les quatre ans lors des Congrès mondiaux de la nature¹.

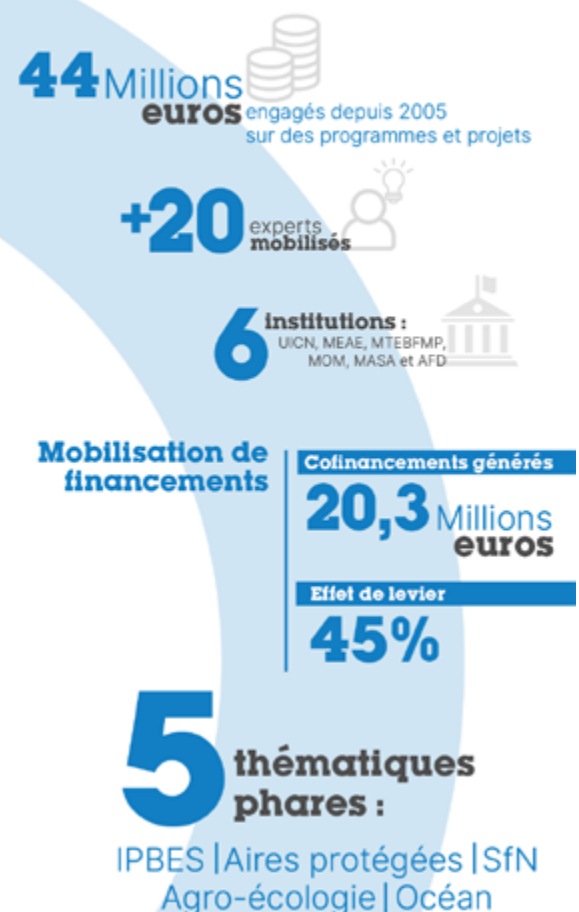
Le Partenariat France-UICN rassemble aujourd'hui cinq partenaires institutionnels français, à savoir : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ; le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (MTEBFMP) ; le ministère des Outre-mer (MOM) ; le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) ; l'Agence française de développement (AFD). Le Partenariat a été initié par le MEAE et le MTEBFMP, rejoints par le MOM et l'AFD à partir de la phase 2, puis le MASA en phase 4. Le Comité français de l'UICN a été associé au Partenariat depuis son origine, et son rôle a évolué au cours des phases.

1. Le programme de l'UICN pour la période 2026-2029 sera adopté au Congrès mondial de la nature organisé à Abu Dhabi en octobre 2025.

Trois autres organisations ont été associées en tant qu'observatrices, afin d'assurer une bonne coordination des actions financées ou mises en œuvre par ces autres acteurs français : le Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et plus récemment Expertise France.

Depuis ses débuts, le Partenariat se caractérise par l'apport de ressources financières combiné à des moyens humains. Les ressources financières incluent une contribution non fléchée, en soutien à la mise en œuvre du programme global de l'UICN, ainsi que des fonds affectés à des programmes thématiques spécifiques. Des moyens humains sont mis à disposition via le détachement d'assistants techniques auprès du Secrétariat de l'UICN par les ministères.

LE PARTENARIAT EN CHIFFRES (2005-2025)



1.2. CONTEXTE ET TRAJECTOIRE DU PARTENARIAT

La France a progressivement structuré sa politique internationale en matière de biodiversité et de climat à partir des années 1990. Elle fait partie des premiers pays à ratifier la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et la Convention sur la Diversité Biologique en 1992, à l'issue du Sommet de la Terre à Rio. Le FFEM est créé en 1994, pour financer des projets pilotes innovants sur la biodiversité et le climat dans les pays en développement. Le climat et la biodiversité deviennent des axes de financement importants de l'AFD à partir des années 2000, dans le sillage de la première stratégie nationale de la biodiversité élaborée en 2004 et de différentes grandes conférences (Conférence de Paris sur la biodiversité en 2005, Grenelle de l'Environnement en 2007, etc.).

Les négociations pour la mise en place du Partenariat se formalisent au début des années 2000, avec pour objectif de renforcer les synergies entre les agendas internationaux de la France et de l'UICN. En parallèle de la montée en puissance du FFEM, le Partenariat contribue fortement au rehaussement des ambitions françaises de protection de l'environnement à travers l'aide publique au développement (APD). La protection de l'environnement apparaît explicitement comme une priorité transversale dans la politique française de coopération internationale à partir du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2013. Par la suite, le Partenariat a continué de bénéficier de la forte mobilisation internationale de la France, y compris dans les années 2020 avec l'organisation des One Planet Summit, One Forest Summit et One Ocean Summit.

Le Partenariat a d'abord concentré ses actions vers les zones d'intervention prioritaires de la France en matière d'APD, avant d'élargir son champ d'action. Les géographies prioritaires sont ainsi l'Afrique, la Méditerranée, et les Outre-mer et petits Etats insulaires. Ce ciblage géographique sera progressivement réévalué, et les actions orientées vers des projets à portée globale.

L'approche du Partenariat a évolué, depuis le financement d'une multitude d'interventions variées vers une concentration autour de quelques thématiques centrales, permettant de mieux structurer ses interventions. Les premiers accords-cadres ont permis le financement d'une multiplicité d'initiatives, dont certaines ont été sélectionnées pour soutenir le travail des experts français déjà présents au sein de l'UICN (Océan, aires protégées [AP]). A partir du troisième accord-cadre (2013), les interventions du Partenariat ont été recentrées autour de trois à cinq axes thématiques. L'Océan et les AP, domaines historiques de compétence à la fois de la France et de l'UICN, sont devenus des trames du Partenariat, ce qui a été conforté par l'arrivée du MOM dans le Partenariat en 2009. La gouvernance mondiale de la biodiversité, en particulier l'IPBES, est également devenue un fil directeur du Partenariat. Les solutions fondées sur la nature (SfN) sont identifiées comme une niche porteuse au cours du troisième accord-cadre. Enfin, l'agroécologie intègre le Partenariat avec l'arrivée du ministère de l'Agriculture au début du quatrième accord-cadre (2017). Malgré un certain recentrage thématique, le Partenariat continue de se caractériser par la variété des sujets traités, ainsi qu'une ouverture aux sujets novateurs.

Pour accroître le portage de ses travaux, le Partenariat a articulé ces interventions à des impulsions politiques données par la France et par l'UICN. Des relations ont été établies avec les différents Ambassadeurs de l'environnement français et avec la Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations

Unies à Genève. Du côté de l'UICN, la présence d'un assistant technique auprès de la Direction Générale puis auprès de la Direction des Partenariats Stratégiques ainsi que la contribution aux différents Congrès mondiaux de la nature ont également permis de mettre à l'agenda interne certaines thématiques prioritaires du Partenariat.

La typologie des produits issus du Partenariat a évolué au fil du temps avec l'arrivée de nouveaux partenaires institutionnels. Copiloté au démarrage par le MEAE, le Partenariat suscitait principalement des attentes au niveau politique et stratégique. Avec l'arrivée de l'AFD, puis plus tard du MASA, les attentes se sont progressivement tournées vers des outils plus techniques et opérationnels (études scientifiques, méthodologies, standards, études de cas, etc.). A la différence d'autres types de partenariat et accords de financement, le Partenariat France-UICN a cherché à s'enrichir des compétences des différents partenaires, au travers d'un dialogue technique étroit facilité par les assistants techniques détachés auprès de l'UICN.

1.3. VALEUR AJOUTEE DU PARTENARIAT

Le Partenariat est un dispositif de collaboration unique pour l'UICN comme pour la France, dont la longévité s'explique par sa capacité à créer de la valeur ajoutée pour l'ensemble des partenaires. Le dispositif se distingue à la fois par ses divers niveaux d'intervention – politique, stratégique et opérationnel – inscrits dans la durée, ainsi que par ses différentes modalités de soutien – financements et assistants techniques. Cette envergure lui confère un véritable aspect partenarial, allant au-delà d'une simple relation bailleur-bénéficiaire. Il existe des apports mutuels tant au niveau des décideurs qu'entre communautés d'experts français et de l'UICN, qui le démarquent des accords-cadres signés par l'UICN avec d'autres Etats. Ce caractère

partenariat explique également la grande flexibilité du dispositif, qui lui permet de s'adapter aux besoins des partenaires et de saisir les opportunités qui émergent au cours du temps.

Le Partenariat est d'abord un objet politique, qui vise à accroître la visibilité et l'influence de la France et de l'UICN au sein de la gouvernance mondiale de la biodiversité. Le Partenariat s'inscrit en effet dans les grandes orientations de la politique française et a permis de pousser sur la scène internationale différentes priorités de la France. En favorisant le portage de messages communs dans les enceintes internationales, il permet aussi de s'appuyer sur la légitimité et l'expertise de l'UICN, qui a parmi ses missions principales l'influence de la gouvernance environnementale internationale. Il rend également visible l'engagement de la France, via son soutien à l'une des organisations les plus importantes à l'échelle mondiale sur les enjeux de biodiversité. La France et l'UICN ont par exemple affiché ce partenariat par des pavillons communs lors d'événements internationaux, autour des AP au Congrès mondial des Parcs de Sydney en 2014 et autour des SfN lors de la COP21 à Paris en 2015 (voir partie 2) et autour de l'Océan lors du cinquième Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5) au Canada en 2023.

Le Partenariat est une initiative stratégique, contribuant à structurer des programmes cohérents autour des priorités émergentes. Au fil des accords-cadres, le Partenariat s'est de plus en plus inscrit dans le temps long, passant d'une intervention en portefeuille de projets à une intervention au niveau stratégique. Les assistants techniques ont joué un rôle important pour contribuer à structurer des programmes au sein de l'UICN, au-delà du seul pilotage de projets sur financement français. Le Partenariat a ciblé son apport sur des sujets pionniers, afin de développer des bases conceptuelles et structurer des capacités, à la fois côté UICN et côté français. Le Partenariat a en particulier eu un effet transformatif sur la structuration

de l'approche de l'UICN sur les aires protégées en Afrique, l'Outre-mer européen, les SfN et l'agroécologie. Le Partenariat a également soutenu des outils clés de l'UICN nécessitant un temps d'amorçage important pour atteindre leur pleine diffusion, tels que la Liste Rouge des espèces menacées et la Liste Verte des aires protégées.

Renforcement de la dimension francophone au sein de l'UICN

Le Partenariat a cherché à valoriser la francophonie et l'expertise française au sein de l'UICN dès son lancement. Un accord a été conclu entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'UICN en 2008, afin de renforcer la contribution des deux organisations aux événements de chacune (Congrès de l'UICN, Sommet de la Francophonie) et travailler sur des publications communes. Des budgets ont également été prévus dans les différents AC pour la traduction en français des livrables clés du Partenariat.

Ces efforts ont renforcé l'action et le réseau de l'UICN dans des zones francophones au sein desquelles elle était auparavant peu impliquée, notamment l'Afrique centrale et de l'Ouest et les Outre-mer français. Ils ont également permis de renforcer la capacité de certains acteurs français de la conservation à se projeter à l'international.

Le Partenariat a pu s'appuyer sur le fort dynamisme du Comité français de l'UICN. Celui-ci anime une communauté de membres francophones à travers différents groupes de travail, dont les travaux ont irrigué ceux du Partenariat, notamment sur les Outre-mer, les SfN et la Liste Verte.

Le Partenariat est également un levier opérationnel, qui a permis de produire des outils pratiques et mettre en place des initiatives pilotes sur le terrain. Le caractère opérationnel du Partenariat a été particulièrement marqué dans les premières phases, avec le lancement du programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest (PAPACO), piloté par un assistant technique basé au Burkina Faso. Des assistants techniques ont également été détachés pour soutenir l'ouverture de bureaux de l'UICN dans de nouvelles régions, notamment l'Océanie et les Caraïbes. Par la suite, le Partenariat a soutenu de nombreuses initiatives pilotes, visant à nourrir les travaux stratégiques et théoriques par des études de cas, comme le soutien à la labellisation Liste Verte des Terres Australes françaises (voir partie 2.2) et le financement d'un projet sur l'aquaculture comme SfN à Zanzibar (voir partie 2.4). Le Partenariat a également cherché à décliner ses différents produits théoriques en outils à destination des praticiens, tels que son référentiel SfN (voir partie 2.1).

Par son effet plateforme, le Partenariat France-UICN catalyse des collaborations et synergies inter-institutionnelles. La coordination des différentes institutions françaises a d'abord permis de démultiplier l'effet des financements en mettant en place des actions structurantes et des synergies, avec plus de force de frappe que des contributions séparées. Sur le plan politique et stratégique, l'alignement des positions françaises a favorisé le portage de messages communs dans les enceintes internationales. Cet effet plateforme s'étend par ailleurs au-delà des cinq partenaires de l'Accord, pour inclure d'autres acteurs français tels que le Comité français de l'UICN, le FFEM, l'OFB, et Expertise France. Le travail sur les Outre-mer a permis de rapprocher l'UICN des institutions européennes. De nombreuses connexions ont été établies entre différents groupes d'acteurs, par exemple dans la Méditerranée, les Caraïbes et entre parties prenantes de l'IPBES.

Le Partenariat a également eu un effet de levier conséquent, menant à la mobilisation d'autres financements pour poursuivre les actions entamées. Les cinq accords-cadres ont permis de mobiliser un total de **20,3M€** de cofinancements de la part de différents bailleurs, représentant au total **83%** de taux de cofinancement par rapport au montant des projets financés par le Partenariat. Le programme PAPACO constitue une réussite particulièrement remarquable, puisqu'il a permis l'identification de plusieurs dizaines de projets qui ont ensuite été financés par d'autres bailleurs, dont le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et la Banque mondiale (voir partie 2.4), et a lui-même trouvé des bailleurs pour prendre le relais des financements du Partenariat. Sur l'Outre-mer européen, l'action du Partenariat a été relayée par la mise en place du programme de financement BEST² par l'Union Européenne (UE) (voir partie 2.2). Les assistants techniques ont également joué un rôle clé pour fournir de l'expertise dans le cadre des études de préféabilité de projets soumis à d'autres bailleurs, notamment sur la thématique agriculture. Enfin, le Partenariat France-UICN nourrit aujourd'hui les discussions entre l'UICN et d'autres Etats pour répliquer ce modèle de collaboration unique.

Grâce à l'articulation de ses différents modes d'intervention, le Partenariat agit comme un catalyseur. Le couplage de moyens financiers – relativement limités au regard du budget total de l'UICN – avec de l'assistance technique et un dialogue politique et technique étroit entre partenaires a permis d'obtenir des résultats conséquents sur des thématiques variées, dont les principaux sont détaillés dans la section suivante.

2. GRANDES REUSSITES DU PARTENARIAT

Depuis 2005, le Partenariat a permis de contribuer aux avancées réalisées sur une grande diversité de thématiques d'intérêt commun pour les partenaires français et l'UICN.

Parmi les nombreux apports du Partenariat, cinq thématiques structurantes émergent, sélectionnées en raison de leur longévité au sein du Partenariat, ainsi que de l'ampleur des résultats obtenus et particulièrement attribuables au Partenariat. La thématique Océan est prioritaire depuis le premier accord-cadre, puis le soutien aux aires protégées et à l'IPBES est

monté en puissance au cours de la seconde phase. Si les thématiques SfN et agroécologie n'apparaissent qu'au cours de la troisième et quatrième phase respectivement, elles concentrent de nombreux succès du Partenariat, favorisées par un contexte porteur.

Il existe par ailleurs différents croisements entre ces thématiques – notamment entre SfN et agroécologie, et entre Océan et AP – qui contribuent au dynamisme et à la cohérence du Partenariat.

2.1. SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN)

CONTEXTE

Le concept de « Solutions fondées sur la Nature » a émergé en 2009 à la COP15 à Copenhague sous l'impulsion de l'UICN. Les SfN deviennent une des thématiques clés du Partenariat à partir de 2015 qui leur offre notamment une visibilité forte au moment de la COP21 à Paris, soutenue par les travaux antérieurs du Comité français de l'UICN.

La place des SfN dans l'atteinte des objectifs d'atténuation et d'adaptation est réellement reconnue au niveau international à la suite de l'Accord de Paris, puis après l'adoption d'une motion de définition par l'UICN en 2016. Les SfN sont alors définies comme des « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société, de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité »³.

Les SfN sont aujourd'hui reconnues comme un outil clé pour mettre en place des approches intégrées à l'échelle des territoires. Ces approches permettent de répondre de façon croisée aux objectifs des trois conventions de Rio (CCNUCC sur les changements climatiques, CDB sur la biodiversité, CNULCD sur la désertification), ainsi qu'aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

SUCCÈS

Formalisation du concept et diffusion dans les instances internationales

Lors de la COP21, le Partenariat a appuyé la mise en place d'un pavillon France-UICN afin de valoriser le rôle des SfN dans les efforts internationaux et nationaux sur le climat. Un

second pavillon a pu être monté dans la zone ouverte au grand public grâce au cofinancement de 12 autres acteurs français de la conservation – dont le Comité français de l'UICN – qui ont contribué à la promotion de l'expertise française dans ce domaine. Ces manifestations ont offert une large visibilité au concept alors émergent de SfN, tant auprès des décideurs politiques et délégués internationaux, que des personnalités politiques françaises.

Le Partenariat a ensuite joué un rôle central dans la formalisation du concept, en soutenant l'adoption d'une définition par l'UICN en 2016, puis la publication d'un standard mondial sur les SfN en 2020. Ce standard a posé un cadre commun pour les développeurs de projet ainsi que pour les bailleurs de fonds pour évaluer la qualité des projets SfN. Le Partenariat a permis de tester la norme SfN dans 20 sites pilotes dans plusieurs géographies et thématiques, contribuant à la fois à l'affinage du standard mais également à la diffusion du concept.

Le standard mondial de l'UICN pour les SfN

Ce document fournit un outil pratique pour guider la conception et la mise en œuvre de projets de déploiement de SfN. Il comporte 8 critères et 28 indicateurs (les SfN choisies répondent-elles efficacement à des défis de la société ? Quelle est l'échelle de conception de la SfN pertinente ? Les SfN sont-elles économiquement viables ? etc.).



3. UICN, 2016. Motion 77 - Définition des Solutions fondées sur la Nature.
<https://portals.iucn.org/congress/fr/motion/077>



Ces travaux initiaux ont contribué à faire reconnaître l'utilité des SfN sur la scène internationale, en partie grâce au portage par les partenaires français. De nombreuses motions faisant référence aux SfN ont été déposées au Congrès de Marseille en 2021, dont une portant sur la diffusion du standard mondial de l'UICN et une sur le développement de pratiques agroécologiques comme SfN⁴. Cette dernière a été en particulier portée par le MASA, qui a par ailleurs contribué à faire inscrire la notion dans les communiqués du G7 et du G20. Une définition multilatérale des SfN a été adoptée en mars 2022 par l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement. Fin 2022, le concept est intégré dans les cibles 8 et 11 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM).

🌱 Développement d'outils pour mettre en œuvre les SfN

Au-delà de la formalisation et de la diffusion du standard, le Partenariat a soutenu la déclinaison de différents produits afin que les praticiens (bailleurs, opérateurs, secteur privé, etc.) s'approprient le concept de SfN. Un outil d'auto-évaluation en ligne a ainsi été élaboré en 2020, puis mis à jour en 2024. Il vise à analyser le degré d'alignement des projets avec les bonnes pratiques recommandées par le standard mondial de l'UICN pour les SfN. L'AFD a notamment utilisé cet outil pour évaluer plus de 40 projets, et a intégré des critères SfN dans son processus de sélection et formulation des projets. Un guide d'utilisation du concept à destination des entreprises a également été publié en 2023, présentant des pistes pour inclure les SfN dans les stratégies de décarbonation des chaînes de valeur. Le Partenariat a également soutenu la publication de rapports déclinant le standard SfN pour l'aquaculture et l'agriculture. La mise en place (en cours) d'une plateforme digitale, iNbS, pour rassembler l'ensemble des ressources sur les SfN, a été appuyée en phase 5 du Partenariat.

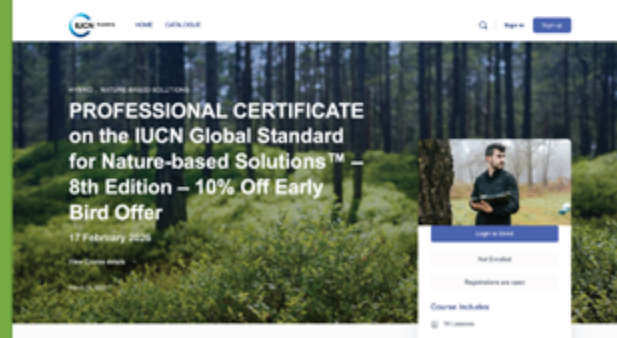
🌱 Renforcement des capacités des praticiens sur les SfN

Différents outils de formation et de renforcement de capacités ont été mis en place, destinés à la fois aux équipes siège et aux directions régionales. Le Partenariat a permis d'élaborer en 2024 une version pilote en français du certificat professionnel sur le standard SfN, à laquelle ont participé 30 salariés issus de l'AFD et de ses partenaires. Des Regional NbS Hubs ont également été mis en place à Nairobi et Abidjan afin de renforcer les capacités au niveau national (autorités, opérateurs, etc.) et développer des outils d'interprétation des SfN adaptés aux contextes nationaux et régionaux.

Certificat professionnel sur le Standard SfN - Académie de l'UICN

Cette formation en ligne vise à acquérir les compétences pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sur les SfN, en cohérence avec les bonnes pratiques préconisées par le standard SfN de l'UICN.

Elle est proposée par l'Académie de l'UICN, une plateforme de formation dont la première version ainsi que le module sur les SfN ont été financés par l'AFD dans le cadre de l'accord-cadre 2021-2024. La plateforme compte aujourd'hui plus de 8 500 inscrits à des cours en ligne et 300 participants ont complété le module sur les SfN.



🌱 Effet de levier pour mobiliser d'autres engagements en faveur des SfN

Depuis 2017, l'AFD a renforcé ses ambitions de financement des SfN et a joué un rôle déterminant dans leur développement. L'AFD s'est fixé pour objectif de doubler ses financements directs en faveur de la biodiversité entre 2019 et 2025, pour atteindre 1 milliard d'euros par an. Elle a également intégré les SfN dans sa feuille de route « Transition territoriale et écologique » 2020-2024, en lien avec son objectif que 30 % de ses financements climat soient associés à des effets positifs pour la biodiversité d'ici 2025. A cet effet, l'AFD s'est engagée à mobiliser différents dispositifs de financements innovants pour la protection à long-terme de

la nature, visant entre autres à catalyser le financement privé.

La dynamique impulsée par le Partenariat France-UICN a également permis le lancement d'un partenariat mondial en faveur des SfN. Le partenariat Enhancing Nature-based Solutions for an Accelerated Climate Transformation (ENACT) a été lancé en 2022 lors de la COP27 à Charm el-Cheikh par l'Egypte, l'Allemagne et l'UICN. Ce partenariat, dont l'UICN assure le secrétariat, vise à coordonner les efforts mondiaux de déploiement des SfN et à promouvoir les SfN en documentant les résultats obtenus dans son rapport annuel sur l'état des SfN. 14 autres pays dont la France, ainsi que la Commission Européenne et des ONG ont depuis rejoint ENACT.

Perspectives

- 🌱 **Mise en œuvre des SfN :** Le Partenariat a été structurant dans la définition et la diffusion du concept de SfN, qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre et de passer à l'échelle. Le Partenariat est capable d'accompagner ce déploiement grâce à l'adaptation des référentiels aux différents contextes géographiques et sectoriels, en s'appuyant sur les experts sectoriels de l'UICN et les Regional NbS hubs. Différents travaux sont en cours (élaboration de plans nationaux en France et en Chine, application des SfN en milieu urbain, etc.).
- 🌱 **Mise à jour du standard mondial des SfN :** Les retours d'expérience issus de la mise en œuvre des SfN permettront de nourrir l'amélioration continue du standard et de ses différentes déclinaisons (outil d'auto-évaluation, certificat).
- 🌱 **Diffusion auprès du secteur privé :** Le financement des SfN demeure un enjeu majeur pour leur passage à l'échelle et doit combiner ressources nationales et ressources privées. Pour ce faire, il est clé de démontrer à la fois les bénéfices économiques associés aux SfN, tout en évitant les dérives et usages abusifs de la terminologie à des fins de greenwashing.

4. UICN, 2021, Motion 8 – Développer les pratiques agroécologiques comme solutions fondées sur la nature <https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/008>

2.2. OCEAN

CONTEXTE

L'Océan fait partie des thématiques prioritaires du Partenariat depuis son démarrage. Cette thématique a toujours été centrale dans la politique de coopération internationale de la France, qui possède le deuxième espace maritime mondial ainsi que des territoires situés dans cinq des « hotspots » de biodiversité mondiaux par ses territoires d'Outre-mer. La France a ainsi été pionnière sur la conservation des milieux marins à partir des années 1960⁵. L'UICN en fait également un enjeu stratégique à partir du début des années 1990.

L'agenda international a été marqué récemment par de nombreux jalons concernant la reconnaissance des enjeux liés à la biodiversité marine et au renforcement de la gouvernance mondiale des océans. La thématique Océan bénéficie d'un portage politique fort, marquée par la nomination d'un ambassadeur français chargé des pôles et des enjeux maritimes en 2020, l'organisation de conférences internationales en France⁶ et différentes prises de position de la France sur la pollution plastique, l'exploitation minière des fonds marins, l'objectif 30x30 dans le cadre de l'accord de Kunming-Montréal et le traité international pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale (Biodiversity Beyond National Jurisdiction Agreement – Accord BBNJ ou encore traité sur la biodiversité en haute mer).

Cette thématique est d'autant plus stratégique qu'elle intègre différents sujets transversaux d'intérêt pour la France comme pour l'UICN que sont l'économie bleue, les aires marines protégées (AMP)⁷ et les Outre-mer. L'action du Partenariat se concentre d'abord sur certaines géographies

prioritaires, notamment la Méditerranée et les Outre-mer du Pacifique et des Caraïbes, avant de s'étendre aux enjeux de l'Océan mondial au cours du troisième accord-cadre (2013-2016). Les thématiques traitées par le Partenariat évoluent elles aussi au fil des années, passant des enjeux de gouvernance de la Méditerranée et de la haute mer, à l'aquaculture durable et à la pollution plastique, finalement élargie à l'économie bleue régénérative.

SUCCÈS

🍌 Soutien au renforcement de la gouvernance internationale de la haute mer

Dès 2007, la France et l'UICN sont devenues des acteurs majeurs des discussions sur la gouvernance de la haute mer en Méditerranée.

Le bureau régional de l'UICN pour la Méditerranée (UICN-Med), soutenu par le Partenariat, a mis en place un réseau régional informel d'experts de Méditerranée occidentale et orientale (organisations internationales, juristes, scientifiques, etc.). Les rencontres organisées entre 2007 et 2011 ont permis de produire différents documents techniques et recommandations à destination des décideurs politiques, dans un contexte stratégique de lancement de l'Union pour la Méditerranée (2008). Au cours du dernier accord-cadre, le Partenariat a poursuivi ses actions de soutien à la gouvernance régionale méditerranéenne au travers de l'appui à l'élaboration du Plan d'Action pour une Méditerranée exemplaire (PAMex) (voir ci-dessous).

Le Partenariat a également mené quelques actions à l'échelle globale, dans le cadre de la négociation du traité BBNJ. Grâce à des financements du Partenariat, l'UICN a contribué activement aux négociations du traité. Elle a aussi organisé des ateliers d'experts pour renforcer les capacités de différents Petits Etats Insulaires en Développement et accroître leur capacité à participer activement aux négociations. Le Partenariat a permis à l'UICN et à la France de porter une voix commune lors des négociations internationales sur le rôle des océans dans la lutte contre les changements climatiques et les enjeux de gouvernance associés.

🍌 Mobilisation autour de l'Outre-mer européen

Le Partenariat a joué un rôle catalytique pour faire collaborer les différents acteurs français et l'UICN autour des enjeux de biodiversité dans les Outre-mer. L'UICN se mobilise de façon précoce sur la thématique sous l'impulsion du Comité français et de ses groupes de travail qui travaillent sur ces enjeux dès 2003. La création du programme de l'UICN sur les Outre-mer européens permet de mobiliser les partenaires français (AFD, MTEBFMP, MOM) autour d'actions communes et contribue à nourrir le dialogue régional avec les pays voisins des Outre-mer français sur les sujets environnementaux. En retour, le Partenariat insuffle une dimension plus politique aux actions de l'UICN sur les îles.

L'organisation de la Conférence de la Réunion en 2008 a permis d'amorcer la mobilisation politique autour des Outre-mer européens. Organisée sur l'île de la Réunion par l'UICN dans le cadre de la Présidence française de l'UE, cette conférence avait pour objectif de rendre visible la richesse écologique des Outre-mer européens et les menaces existantes, puis proposer une stratégie de réponse européenne, formalisée dans le «

Message de la Réunion » adopté à l'issue de la conférence. Le Partenariat a en particulier contribué au rapport Sentinelles, qui documente les impacts du changement climatique sur la biodiversité dans les Outre-mer européens et a servi à la préparation de la conférence. La mobilisation des acteurs des Outre-mer et de l'UE a par ailleurs été facilitée par l'importance des Outre-mer français, les acquis du Comité français de l'UICN, ainsi que par l'assistant technique détaché auprès du bureau régional pour l'Europe de l'UICN basé à Bruxelles. Une nouvelle conférence a été organisée par la suite en Guadeloupe en 2014, ainsi que d'autres rendez-vous réguliers (conférence des Présidents de Régions Ultrapériphériques – RUP, Forum des RUP, Forum entre l'UE et les pays et territoires d'outre-mer) pour poursuivre la prise en compte des Outre-mer dans la formulation des politiques européennes.

Ces engagements politiques ont débouché sur la mise en place de mécanismes de financement spécifiques aux Outre-mer, dont l'initiative BEST (voir encadré). Celle-ci constitue une action préparatoire à la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement. En 2011, la Commission Européenne ouvre ainsi un premier appel à projets destiné aux acteurs de la société civile, cofinancé par l'AFD, qui sera reconduit sur plusieurs volets face au succès rencontré. En 2013, les Outre-mer deviennent éligibles au programme européen LIFE, qui vise à financer des projets liés à l'environnement et au changement climatique. Cependant, ils restent exclus en pratique en raison de critères de financement inappropriés aux acteurs d'Outre-mer (capacités, trésorerie, etc.). Les Outre-mer accèdent à un véritable mécanisme de financement durable adapté avec le dernier programme LIFE 2021-2027.

5. Création du parc national marin de Port-Cros en 1963 – et premier parc marin européen, création du Conservatoire du Littoral en 1975

6. One Ocean Summit en 2022 à Brest, UNOC à Nice en juin 2025

7. Dans le présent document, les éléments relatifs aux AMP ont été intégrés dans la thématique 4 « Aires protégées », en lien avec l'objectif 30x30.

Programme BEST (Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens)

En 2011 et 2012, les deux premiers appels à projets (BEST I et BEST II) rencontrent un succès important et permettent de financer 16 projets de terrain. BEST III (2014v-2017) finance les études d'identification des priorités de conservation et d'investissement. Puis entre 2015 et 2021, BEST 2.0 et BEST-RUP/Life4BEST relancent différents appels à projets pour financer les actions locales. Le programme BESTLIFE2030 poursuit cette trajectoire, avec un nouveau consortium constitué du Secrétariat mondial de l'UICN comme chef de file.

Soutien à l'intégration des enjeux de conservation dans l'économie bleue

Le Partenariat initie dès son démarrage de premières expérimentations sur le secteur touristique. Un partenariat est établi en 2008 avec le groupe français ACCOR en vue de produire un guide de bonnes pratiques sur le tourisme et la biodiversité. Ces travaux sont approfondis dans le cadre du dernier accord-cadre (2021-2024) avec la publication de deux études sur l'impact du tourisme en mer Méditerranée et sur les approches de gestion des banquettes de Posidonie sur les plages, qui visent à nourrir la formulation du PAMex.

A partir de 2017, le travail sur les politiques sectorielles s'articule autour de deux projets pilotes sur l'aquaculture et le plastique. Le projet AquaCoCo (Aquaculture, Conservation and Coastal Communities) choisit une approche innovante visant à démontrer les synergies et opportunités entre conservation marine et aquaculture durable. Il a permis de réaliser différentes études de cas, dont un cas pilote à Zanzibar, et de tester les outils en cours de développement par l'UICN sur les SfN (voir partie 2.1). Les livrables du projet PlastiCoCo (Plastics

and Coastal Communities), qui visait à produire de la connaissance sur la pollution plastique le long de la côte africaine de l'Océan Indien (sources de pollution, impacts sur les espèces, etc.), ont nourri les négociations régionales et internationales sur le traité plastique.

Dans le dernier accord-cadre, la notion d'économie bleue a remplacé l'approche sectorielle. Le Partenariat a appuyé la publication de l'étude Vers une économie bleue régénérative: une cartographie de l'économie bleue en 2024, qui propose des principes directeurs pour tout travail en lien avec l'économie bleue, sous le prisme de la conservation et de l'utilisation durable. Il a également soutenu la mise en place d'une action pilote sur l'aquaculture au Sénégal et contribué aux efforts de l'UICN pour faire monter en puissance le concept d'économie bleue régénérative et nourrir le développement de stratégies nationales dans ce domaine.

Appui au développement du réseau de l'UICN dans les espaces marins et insulaires

Les deux premières phases du Partenariat ont facilité l'ouverture de bureaux régionaux de l'UICN en Océanie et dans les Caraïbes. La présence d'assistants techniques a contribué à fédérer des réseaux d'acteurs dans ces deux zones et de monter des programmes régionaux. La mise en place d'un programme pour les Outre-mer européens au niveau du secrétariat général de l'UICN visant entre autres à renforcer les coopérations à l'échelle régionale a consolidé ces actions.

L'UICN a ainsi étendu son réseau partenarial, en particulier dans les espaces francophones et auprès de l'UE. Les territoires et experts français jouent un rôle important dans le réseau des Outre-mer européens mis en place, entre autres grâce à la contribution active du Comité français de l'UICN et son groupe de travail outre-mer. L'UICN signe un accord de partenariat avec l'OIF en 2008, autour de la valorisation de la biodiversité des pays francophones. Ces

travaux sur les Outre-mer européens permettent aussi la reconnaissance de l'UICN auprès de l'UE, facilitée par la présence d'un AT basé au bureau de l'UICN à Bruxelles. A la même période, une plateforme d'acteurs autour de la gouvernance en Méditerranée est également mise en place.

Perspectives

- Accompagnement de la mise en œuvre du traité BBNJ et élaboration d'une stratégie de conservation de la haute mer : Des collaborations sont en cours entre l'UICN et différents acteurs français, dont l'OFB, afin d'organiser des rencontres d'experts et décliner des outils de mise en œuvre.
- Promotion de l'économie bleue régénérative : Ce thème est perçu par les partenaires français et l'UICN comme un domaine de travail à haute valeur mutuelle, au sein duquel il serait pertinent de développer des lignes directrices et standards pour aider les pays à orienter leurs stratégies d'utilisation des ressources marines.
- Renforcement des synergies avec le Comité français de l'UICN dans les Outre-mer : La mobilisation de l'expertise française au travers du Comité est fortement valorisée par l'UICN et gagnerait à être mieux intégrée dans le Partenariat.
- Valorisation des outils UICN de suivi de la biodiversité sur la thématique Océan : Les travaux pilotes menés sur la Liste Rouge en Océanie et dans les Caraïbes pourraient être approfondis et élargis à d'autres outils (Liste Verte sur les AMP, métrique STAR).

Economie Bleue Régénérative (EBR) Le saviez-vous ?



L'EBR, un modèle économique qui combine :

Régénération et protection rigoureuses et efficaces de l'Océan et des écosystèmes marins et côtiers	Activités économiques durables en lien avec la mer et décarbonées	Prosperité équitable au service des populations et de la planète, aujourd'hui et demain
---	---	---

Des travaux de référence :

Publication du rapport Vers une économie bleue régénérative : une cartographie de l'économie bleue

Perspectives

Montée en puissance du concept d'économie bleue régénérative et informer le développement de stratégies nationales dans ce domaine	Vers l'adoption d'une motion au Congrès mondial de la nature ?
--	--

2.3. AGROÉCOLOGIE

CONTEXTE

Après de premiers échanges entre l'UICN et le ministère de l'agriculture à partir de 2015, ce dernier rejoint formellement le Partenariat en 2017, au démarrage du quatrième accord-cadre. La thématique agriculture apparaît ainsi au sein du Partenariat et initie une forte dynamique interne à l'UICN, qui traitait jusque-là de façon relativement marginale les liens entre agriculture et biodiversité. Le dernier accord-cadre (2021-2024) a ancré l'agriculture, et en particulier l'agroécologie, dans les thématiques prioritaires du Partenariat, conduisant l'UICN à aborder les enjeux agricoles avec une attention particulière à la biodiversité, complémentaire aux travaux d'autres organisations et réseaux spécialisés sur l'agriculture (FAO, CGIAR, FIDA, etc.).

Au-delà de l'importance de cette thématique pour la France, grand pays agricole, cette dynamique s'inscrit dans un contexte de fort soutien du ministre de l'agriculture de l'époque en faveur de la transition agroécologique. Il lance en effet le projet agroécologique pour la France en 2012 puis l'initiative internationale « 4 pour 1 000 » en 2015 – à laquelle l'UICN adhère – qui vise à accroître le stockage du carbone dans les sols. Par cette initiative, la France continue d'encourager l'intégration des enjeux de santé des sols dans les négociations internationales (COP climat, biodiversité et désertification).

SUCCÈS

🌱 Développement de capacités sur l'agriculture au sein de l'UICN

Le Partenariat a soutenu la mise en place d'une équipe agriculture au sein de l'UICN, ainsi que la mise en réseau de ses experts régionaux. Avec l'appui de l'assistant technique détaché du MASA, l'UICN a élaboré un cadre opérationnel permettant de structurer son approche sur l'agriculture et ainsi faire levier pour mobiliser des moyens

d'action, notamment de la part de la Fondation IKEA (voir ci-dessous). Une cartographie des experts et interventions sur l'agriculture au sein de l'UICN a été réalisée, et a mené à la mise en lien d'une communauté d'experts localisés dans les différentes régions. L'équipe Food and Agricultural Systems a été formellement mise en place en 2023 au sein de l'UICN. Grâce à ce réseau, l'équipe enregistre des collaborations avec 12 équipes thématiques au niveau du siège, six bureaux régionaux et huit bureaux nationaux, permettant de diffuser largement les enjeux agricoles à différents niveaux d'intervention de l'UICN.

Grâce aux travaux menés avec l'appui du Partenariat, l'agriculture a rejoint les priorités programmatiques de l'UICN à partir de 2021.

Le cadre opérationnel agriculture et les notes de positionnement produites avec l'appui du Partenariat ont contribué à l'intégration de l'agriculture dans les différentes prises de parole des responsables de haut niveau de l'UICN. Le Directeur Général de l'UICN a ainsi lancé la Sustainable Agriculture and Land Health Initiative au Congrès de Marseille de 2021, une initiative de deux ans visant à démontrer les bénéfices de l'agriculture durable pour la santé des sols au travers d'études scientifiques, de projets pilotes et de dialogues multi-acteurs. L'agriculture devient en parallèle un des piliers du programme Nature 2030 (2021-2024). Aujourd'hui, la transformation des systèmes agri-agroalimentaires est identifiée parmi les huit transformations prioritaires de la nouvelle Vision à 20 ans de l'UICN et de son programme 2026-2029 qui seront votés au Congrès d'Abu Dhabi en octobre 2025.

La mise en place du cadre programmatique a favorisé le développement d'un portefeuille de projets ambitieux, confirmant l'effet de levier du Partenariat. Entre 2020 et 2025, les projets à composante agricole sont passés de 78 à 204. Le développement d'un portefeuille de projets sur l'agroécologie faisait en effet partie des objectifs de la Sustainable Agriculture and Land Health Initiative. La Fondation IKEA a apporté son soutien à l'initiative au travers du projet « Accelerating the Global Transition to Sustainable Agriculture » (AGSTA)⁸, qui reprend les mêmes

objectifs. Couplés à ce soutien, les financements du Partenariat et la mobilisation d'un assistant technique ont accompagné la conception de différents projets de grande ampleur (auprès du FFEM notamment) et l'amorçage de projets exploratoires.

🌱 Appui à la structuration du discours de la France et de l'UICN sur l'agroécologie

Le Partenariat a favorisé la participation active du MASA aux rencontres internationales, notamment les Congrès de l'UICN. Le Partenariat a facilité la rédaction de notes de positionnement à l'approche des grands événements internationaux, permettant d'appuyer les positions françaises. Le ministère a également été moteur dans l'élaboration de différentes motions sur l'agroécologie dans le cadre des congrès de l'UICN, permettant de diffuser la thématique auprès de l'ensemble de ses membres. Le ministère a ainsi porté une motion sur la promotion de l'agroécologie comme SfN au Congrès de Marseille en 2021, attirant des financements sur la thématique. En perspective du prochain Congrès de l'UICN à Abu Dhabi en octobre 2025, le ministère a soutenu le dépôt de quatre motions sur l'agriculture.

Cette collaboration a également permis à l'UICN de renforcer sa capacité de plaidoyer et d'initier des prises de position à l'international sur l'agriculture. La production de travaux et notes de positionnement ainsi que le développement d'un réseau international d'acteurs sur l'agriculture ont fait porter la voix de l'UICN dans les événements internationaux, en lien étroit avec la FAO, le FIDA, le CGIAR ou encore les ministères de l'Agriculture. L'un des jalons structurants a été la contribution de l'UICN au Sommet mondial des systèmes alimentaires (UNFSS) à New York en 2021, qui a ouvert la voie à une intégration formelle de l'UICN dans des coalitions internationales telles que l'Agroecology Coalition. L'UICN a poursuivi ce plaidoyer à différentes COP (CBD, UNFCCC, UNCCD).

🌱 Renforcement du dialogue entre les acteurs de la conservation et de l'agriculture

Le déploiement des common ground dialogues appuyés par le Partenariat a favorisé la mise en place de plateformes d'échange entre acteurs de la conservation et de l'agriculture. La publication du rapport *Notre terrain d'entente – Rétablir la santé des terres pour une agriculture durable* en 2020, pilotée par l'AT détaché du MASA, a posé les fondations de ce travail. La Sustainable Agriculture and Land Health Initiative, adossée aux financements de la Fondation IKEA dans le cadre du projet AGSTA, a ensuite permis de déployer ces dialogues dans six pays. Ces dialogues visent à créer des partenariats au niveau politique avec un noyau de pays pour coopérer sur les enjeux clés de gestion agricole (érosion, gestion de l'eau, produits phytosanitaires, pollinisation, etc.). Dans cette même logique, l'UICN a facilité la participation de représentants d'organisations de producteurs aux dernières COP en 2024 ainsi que dans les forums de l'UICN sur la conservation.

🌱 Production d'outils documentant les bénéfices des approches agroécologiques

Le Partenariat a contribué à la publication d'un large éventail de produits, dont deux produits phares. Le *Land health monitoring framework*, publié en 2023, propose des outils et indicateurs afin d'évaluer la santé des agrosystèmes à différentes échelles (champ, exploitation, paysage, échelle nationale). Ce cadre a récemment été présenté à la Banque mondiale avec pour objectif de le tester sur différents sites pilotes. Le Partenariat a également appuyé en 2024 l'élaboration du second Flagship report de l'UICN, sur le lien entre agriculture et conservation (voir encadré-ci-dessous), puis soutenu sa diffusion en interne à l'UICN et en externe. L'assistant technique détaché par le MTEBFMP sur l'évaluation du capital naturel a également produit différentes analyses et dialogues sur la réorientation des subventions agricoles néfastes. Plusieurs documents sur le lien entre agriculture et SfN ont par ailleurs été produits (voir section précédente), ainsi que différentes notes techniques, dont une sur la déclinaison de la Liste rouge des Ecosystèmes pour les agrosystèmes.

⁸ Le projet AGSTA a été financé par la Fondation IKEA pour un budget total de 3 millions d'euros sur 4 ans (2021-2025). Il est mis en œuvre dans six pays (Inde, Vietnam, Burkina Faso, Tanzanie, Rwanda, Guatemala) afin d'accélérer la prise en compte des enjeux de santé des sols dans l'agriculture durable. La principale activité du projet est l'organisation des common ground dialogues, rencontres multi-acteurs qui visent à produire et affiner des standards et des études de cas (voir page suivante).

Flagship report #2 de l'UICN « Agriculture and conservation: living nature in a globalised world » (2024)

Présenté officiellement lors du Global Leaders' Forum de l'UICN en octobre 2024, le rapport propose une modélisation économique pour quantifier le rapport coût/bénéfice des politiques d'agriculture durable à l'échelle globale.

Conçu également comme un outil de capitalisation, le rapport appuie ses conclusions sur les enseignements issus des projets pilotes initiés par le Partenariat France-UICN (dans le cadre d'un cofinancement par l'AFD, la Fondation IKEA et la Fondation Pernod Ricard).

La série des Flagship reports entend démontrer l'importance de préserver la biodiversité pour le bien-être des sociétés humaines et vise ainsi à intégrer les enjeux de conservation dans les prises de décision politiques et économiques. Elle avait été lancée en 2021 avec une première publication sur la thématique « Conflits et Conservation », déjà soutenue par l'accord-cadre 2017-2020.



<https://portals.iucn.org/library/node/51576>

« Notre collaboration avec la France et l'Agence française de développement nous a permis d'intégrer notre action en faveur de la conservation de la nature dans le secteur de l'agriculture et des systèmes alimentaires. »

Stewart Maginnis,
Directeur général adjoint - Programme, UICN

Perspectives

Diffusion et capitalisation des outils élaborés :

Land Health Monitoring Framework, Flagship report, common ground dialogues.

Approfondir les travaux sur l'agriculture comme SfN et consolider le portefeuille de projets pilotes :

Documenter en quoi l'agriculture peut aussi être porteuse de solutions face aux grands enjeux environnementaux par des études scientifiques et des expérimentations sur le terrain.

Contribuer aux grandes politiques européennes et françaises sur l'agriculture et ses impacts :

Promotion de l'agriculture durable au sein de la Politique Agricole Commune (PAC), mise en œuvre du Règlement européen sur la déforestation (RDUE), révision de la Stratégie Nationale sur la Déforestation Importée (SNDI).

Quels acquis pour l'UICN ?

Initiative Agriculture durable et santé des terres lancée au Congrès de Marseille de 2021

Développement des capacités :
Mise en place d'une équipe dédiée et un réseau de 30 points focaux

Croissance du portefeuille de projets liés à l'agriculture :

78 projets en 2020	→	204 en 2025
--------------------	---	-------------

6 Millions euros de co-financements levés grâce au Partenariat

Systèmes alimentaires et agricoles durables un pilier de la Vision stratégique 2030 et du prochain programme de l'UICN

Position renforcée de l'UICN comme acteur central des débats internationaux sur les systèmes alimentaires durables

Adaptation des standards et outils de l'UICN aux contextes agricoles

2.4. AIRES PROTEGEES

CONTEXTE

Le soutien aux AP constitue un pilier historique des activités de l'UICN, particulièrement face aux enjeux liés à la qualité de gestion et au financement de ces zones. Parallèlement, la France développe une expertise de pointe dans ce domaine, tant au niveau national qu'international, notamment en Afrique francophone – une région initialement peu couverte par l'UICN au début du Partenariat. L'expertise française inclut notamment la prise en compte des aspects sociaux et la gestion participative des AP.

Afin d'exploiter ces complémentarités, cette thématique devient un champ de coopération prioritaire du Partenariat dès son démarrage, avec l'appui à la mise en place du programme PAPACO, progressivement étendu à l'ensemble de l'Afrique.

Plus récemment, le Partenariat s'est nourri de la montée en puissance des ambitions de la France et de l'UICN sur les AMP. A partir des recommandations de l'IPBES et de l'UICN, la France et le Costa Rica lancent en 2021 la Coalition de la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples. Cette coalition aboutit à l'inscription de la cible 30x30 (protection de 30 % des terres et 30% des mers d'ici 2030) dans le Cadre mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal adopté en 2022. S'appuyant sur les travaux réalisés par ailleurs sur la thématique Océan (voir partie 2.2), le Partenariat développe ainsi différentes actions pilotes autour des AMP dans les Outre-mer européens.

SUCCÈS

Mise en place d'un programme ambitieux sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP en Afrique

Entre 2006 et 2011, le Partenariat a appuyé le lancement du programme PAPACO en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, puis

sur toute l'Afrique, menant à la production de connaissances majeures sur la qualité de la gestion des AP en Afrique. L'arrivée d'un assistant technique au bureau régional de l'UICN à Ouagadougou, qui permet de mobiliser à la fois les réseaux de l'UICN et de la France, couplée à un financement du FFEM, a permis de monter le programme en 2006. Les objectifs visés étaient le développement de méthodes, standards et indicateurs appropriés pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP dans ces régions, puis leur application sur différents sites. Le programme a évalué de nombreux sites et réseaux d'AP, produit de multiples publications à l'échelle nationale et régionale, et mis en place une newsletter mensuelle – Nouvelles des Aires Protégées en Afrique (NAPA) – encore largement diffusée aujourd'hui.

Les études réalisées ont eu un important effet de levier, en mobilisant de nombreux financements en faveur des AP. Sur cette période, le PAPACO a permis l'identification de plus de 25 projets, par la suite financés par plusieurs bailleurs de fonds (FFEM, Banque mondiale, FEM, etc.) et par le MEAE.

Le PAPACO a également eu un effet plateforme conséquent en établissant un réseau régional de gestionnaires d'AP et d'évaluateurs. Avec l'appui de la commission aires protégées de l'UICN (CMAP), constituée en comité de pilotage du programme à son démarrage, ce réseau d'experts a lui aussi facilité l'identification d'opportunités de développement du programme. Il a également rendu plus visible sur la scène internationale l'expertise d'acteurs français de la conservation, tels que Noé Conservation, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), etc.

A partir de 2010, le PAPACO s'est concentré sur le lancement de programmes de formation à destination des acteurs africains. Le PAPACO est devenu le Programme d'Aires Protégées d'Afrique et Conservation et a créé le premier diplôme universitaire sur la gestion des AP dans la région, ainsi qu'un master. En 2015, le PAPACO a initié le développement de MOOCs et tutoriels en ligne, des

près de 145 000 participants, aboutissant à la délivrance de 14 000 attestations de réussite. Ce succès s'appuie sur la forte valeur ajoutée du programme dans un contexte régional de manque de formations sur la thématique, sur le réseau de praticiens formés par le PAPACO, ainsi que sur la mobilisation de bailleurs de fonds pour conserver la gratuité des formations et les rendre accessibles au plus grand nombre.

Renforcement de la Liste Verte sur les aires protégées de l'UICN et valorisation du patrimoine français

Les actions du Partenariat ont activement soutenu l'amélioration du standard Liste Verte. Lancée en 2014, la Liste Verte vise à identifier et accroître le nombre d'aires équitablement et efficacement protégées. Les travaux sur la Liste Verte en Afrique se sont d'abord nourris des acquis en matière d'évaluation du PAPACO. Le Partenariat a ensuite soutenu en 2024 des études de comparaison entre les critères et indicateurs de la Liste Verte, ceux du processus Horizon du Patrimoine Mondial (HPM) de l'UICN et ceux de l'outil Améliorons notre Patrimoine (EoH2.0), afin de mettre en cohérence les standards et promouvoir l'application de la Liste Verte aux sites du Patrimoine mondial.

Le Partenariat soutient également la labellisation de sites ultramarins français, en vue de renforcer leur gestion. Parmi les sites français inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, seule la Réserve Naturelle Nationale des Terres Australes Françaises est inscrite à la Liste Verte depuis 2018, avec le soutien du Partenariat. Au cours du dernier accord-cadre, le Partenariat a soutenu la mise en place de groupes d'experts régionaux de la Liste Verte en Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien, afin d'accompagner les autres sites candidats, dont la Nouvelle-Calédonie et le Canal du Mozambique (îles Glorieuses, Mayotte). La France bénéficie également de l'appui de l'OFB et d'Expertise France, ainsi que du Comité français de l'UICN qui anime la communauté Liste Verte francophone.

Plus largement, le Partenariat soutient

l'identification des besoins d'accompagnement et le renforcement de capacités des sites français. Lors du second accord-cadre (2009-2012), un appui a été proposé aux collectivités européennes d'outre-mer pour la gestion des AMP et des espèces invasives. A partir du quatrième accord-cadre (2017-2020), l'action s'est concentrée en particulier sur les sites français des Outre-mer inscrits au patrimoine de l'UNESCO : la Nouvelle-Calédonie, la Réunion et les Terres et mers australes françaises. Il n'existe en effet pas de mécanisme de mise à disposition d'expertise et d'outils pour les sites inscrits au patrimoine mondial une fois leur candidature acceptée. Le Partenariat a ainsi contribué à la production d'outils, dont les analyses comparatives des différents standards (voir ci-dessus), pour répondre à ce besoin. Des échanges et formations ont également été menés entre gestionnaires afin d'améliorer leurs outils de suivi, rapportage et apprentissage, et produire des recommandations pour améliorer leur gestion.

Mobilisation de l'expertise française au Congrès mondial des parcs à Sydney (2014)

Le Partenariat France-UICN a mobilisé une délégation importante pour assister et contribuer au Congrès de Sydney organisé par l'UICN, avec l'appui d'une plateforme de préparation animée par le Comité français de l'UICN et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Le Partenariat a également soutenu la participation de représentants des AP d'Afrique francophone, dans le cadre du PAPACO.

L'expertise de la délégation française a été mise en avant dans différents pavillons, dont le stand France, le pavillon marin et le pavillon financements durables de la conservation, totalisant près de 100 contributions au programme du Congrès. Une campagne de sensibilisation du grand public, mettant en avant l'engagement des acteurs français, a été préparée pour relayer ces messages.

La forte mobilisation de la France visait aussi à apporter son soutien aux actions de l'UICN, dont le lancement officiel de la Liste Verte qui a eu lieu lors du Congrès.

Production de connaissances sur les enjeux de conservation des espèces marines

Le Partenariat a joué un rôle notable de soutien à la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN, en particulier lors des premières phases de l'accord. Le Partenariat a contribué au financement du programme Liste Rouge et a financé sa traduction en français. Il a aussi appuyé directement l'élaboration de différentes Listes Rouges régionales en Méditerranée et dans les Caraïbes, ainsi que l'obtention d'un financement du Fonds Pacifique français pour élaborer la Liste Rouge Pacifique. Les connaissances sur la pollution plastique produites dans le cadre du projet PlastiCoCo (voir partie 2.2) ont également permis de mieux comprendre les sources de pollution, espèces impactées et solutions.

© Nathalie Tissot / Parc national de la Vanoise

Perspectives

- Renforcer l'UICN sur les capacités et les outils qui constituent son cœur de métier, en vue de promouvoir l'ambition 30x30 : Les projets du Partenariat peuvent venir en appui des différents cœurs de métier de l'UICN, que sont la production de connaissances scientifiques (dont la Liste Rouge), le développement de standards (dont la Liste Verte), la gouvernance participative de la biodiversité, le renforcement de capacités et le plaidoyer.
- Soutenir la labellisation Liste Verte au sein des projets des partenaires français : La majorité des AP et AMP labellisées à ce jour se situent dans des pays du Nord. L'AFD en particulier, à travers ses projets AP et AMP, pourrait soutenir la labellisation de davantage de sites au Sud.
- Poursuivre la production et la diffusion d'outils permettant d'améliorer la qualité de la gestion des AP : La déclinaison de la Liste Verte pour labelliser les réseaux d'AMP constitue un axe de travail identifié par le Partenariat.

Pourquoi une Liste verte des aires protégées ?

Enjeux

Faire progresser la qualité de la gestion et de la gouvernance dans les aires protégées et conservées, en valorisant les sites et les pratiques

Lancement

En 2014 au Congrès mondial des parcs de Sydney

17 critères
50 indicateurs

Indicateur de référence de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité

Impacts du Partenariat :

1 Rayonnement de l'expertise française - partage d'expérience de gestionnaires français

2 Promotion de la Liste verte auprès des réseaux de gestionnaires d'AMP et renforcement de capacités dans les Caraïbes et l'Océan Indien

3 Vers une convergence des critères de suivi/évaluation entre les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et ceux de la Liste Verte



2.5. IPBES

CONTEXTE

Le renforcement de la gouvernance mondiale de la biodiversité est un sujet d'intérêt stratégique commun pour la France et l'UICN. La France a en effet proposé la création de la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dès 2005 lors de la tenue de la conférence « Biodiversité, science et gouvernance » à Paris. Cette conférence initie le processus de consultation IMoSEB (International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity), qui aboutira en 2012 à l'établissement de l'IPBES. Cette plateforme vise à améliorer l'interface entre scientifiques et décideurs politiques, et à faire reconnaître la perte de biodiversité comme une priorité équivalente au changement climatique.

Le Partenariat soutient la contribution de l'UICN à l'IPBES depuis 2009, principalement à travers la mise à disposition d'un assistant technique du MTEBFMP. Celui-ci a pour rôle d'accompagner l'UICN dans son positionnement et ses actions en faveur de l'IPBES.

L'IPBES a depuis produit des rapports majeurs sur la biodiversité, dont l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, publiée en 2019. Elle contribue à l'évaluation des progrès vers les objectifs des accords internationaux (Aichi, ODD, Kunming-Montréal) et nourrit la formulation des stratégies nationales. Elle mobilise aujourd'hui plus de 130 Etats membres et de nombreux acteurs scientifiques, institutionnels et de la société civile.

SUCCÈS

Contribution à l'établissement de l'IPBES

Le Partenariat France-UICN a favorisé la coordination des partenaires au sein des discussions techniques et négociations internationales. L'assistant technique mis à

disposition a notamment facilité l'alignement des positions des différents partenaires. L'UICN a ainsi pu participer aux réflexions françaises menées dans le cadre du processus IMoSEB puis de la transition vers l'IPBES. Le Partenariat a également soutenu la participation de l'UICN aux cinq premières rencontres de la plateforme entre 2008 et 2012. Au-delà de la phase d'établissement de l'IPBES, le Partenariat continue d'offrir aujourd'hui une plateforme de partage d'informations et de vues entre partenaires sur les grands enjeux de gouvernance. L'UICN a notamment obtenu un rôle d'observateur au sein du comité national français pour l'IPBES.

Reconnaissance du rôle de l'UICN comme chef de file dans la gestion des parties prenantes

L'UICN a coordonné l'élaboration de la stratégie d'engagement des parties prenantes au sein de l'IPBES. Suite au plaidoyer mené par l'UICN auprès des gouvernements depuis la création de la plateforme, avec l'appui de l'assistant technique français, un accord de partenariat stratégique est signé entre l'UICN et l'IPBES en 2016. Celui-ci confère à l'UICN le rôle de coordination de la définition puis de la mise en œuvre de la stratégie d'engagement des parties prenantes, notamment la société civile.

Le Partenariat soutient la mise en œuvre de cette stratégie d'engagement des parties prenantes.

L'assistant technique a joué un rôle clé dans la préparation des journées annuelles des parties prenantes de l'IPBES. Le nombre et la diversité géographique des parties prenantes a fortement augmenté, ainsi que leur mobilisation pour remonter des données. L'UICN s'est appuyée sur les différents réseaux de parties prenantes ainsi que son propre réseau pour diffuser les travaux de l'IPBES dans les pays.

Renforcement du positionnement international de l'UICN et de la diffusion de ses travaux

Le Partenariat a permis à l'UICN d'acquérir une position privilégiée au sein d'un mécanisme novateur de la gouvernance environnementale. Le Partenariat a en effet permis d'une part de renforcer l'implication du Secrétariat de l'UICN sur le dossier et d'autre part d'allouer des moyens pour mettre en place une contribution effective au programme de travail de l'IPBES. Au démarrage de la plateforme, l'assistant technique a eu parmi ses missions la promotion de la valeur ajoutée de l'UICN au sein du secrétariat de l'IPBES.

Le Partenariat a aussi permis à l'UICN d'accroître la diffusion de ses travaux au sein de l'IPBES. A partir du quatrième accord-cadre (2017-2020), la mission de l'assistant technique a été élargie au suivi de la mise en place d'une Plateforme des contributions des membres de l'UICN, en plus du suivi de la visibilité des

actions de l'UICN dans les rapports d'exécution de l'IPBES. Les données, standards et experts de l'UICN ont ainsi largement contribué à différentes évaluations de l'IPBES, dont l'évaluation mondiale de 2019.

Plus largement, le Partenariat facilite la visibilité de l'UICN auprès des autres organisations internationales. L'assistant technique en charge de la coordination du Partenariat, basé.e au siège de l'UICN en Suisse, joue un rôle diplomatique clé. Ce poste a permis de renforcer les relations de l'UICN avec la Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies et les autres organisations internationales basées à Genève, centre majeur de la diplomatie multilatérale environnementale. Par ailleurs, le Partenariat soutient un ensemble d'activités liées à la collaboration entre l'UICN et l'ISO, notamment au maintien d'une « liaison A »⁹ entre l'UICN et le comité technique 331 de l'ISO (ISO / TC 331) pour le développement de standards internationaux sur la biodiversité, en s'appuyant sur l'expérience et les standards

9. L'UICN est le premier organisme observateur à avoir signé une « liaison A » avec le comité technique 331 de l'ISO sur la biodiversité. Les « organisations de liaison » ont accès à tous les documents du comité technique et contribuent au travail de normalisation, mais ne peuvent pas voter sur les projets de normes.

« Ce Partenariat est un accélérateur important pour innover et faire avancer le travail de l'UICN dans la construction d'un monde juste qui valorise et conserve la nature. L'UICN se réjouit de continuer à travailler en étroite collaboration avec la France pour protéger et conserver la précieuse biodiversité et les écosystèmes dont l'humanité dépend pour sa survie et sa prospérité. »

Grethel Aguilar, Directrice générale de l'UICN

Evaluation du capital naturel : Des travaux pilotes pour transformer les politiques publiques

Ce thème a été introduit dans le Partenariat à partir du quatrième accord-cadre (2017-2020). Plusieurs projets pilotes portés par l'assistant technique du MTEBFMP ont permis de démontrer la valeur stratégique de l'évaluation du capital naturel pour orienter l'action publique.

Des travaux ont été menés au Gabon, au Kenya et au Vietnam afin de démontrer la faisabilité de comptes de capital naturels simples en s'appuyant sur la méthodologie ENCA/CECN (Comptabilité Écosystémique du Capital Naturel) et des données satellitaires. Ces projets ont permis de produire des comptes écosystémiques (terre, eau, carbone, infrastructures écologiques) et d'objectiver des dynamiques comme la fragmentation des aires protégées. Au-delà des données, ces travaux ont mis en lumière le rôle de la gouvernance dans le maintien de la fonctionnalité écologique des territoires.

Le projet BIODEV2030¹⁰ lancé fin 2019 a consolidé ces approches dans 16 pays en liant évaluation écologique, diagnostic des pressions et analyse des politiques publiques. Grâce à des méthodologies robustes, les causes économiques et sectorielles de l'érosion de la biodiversité ont été identifiées, notamment dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de la pêche ou des mines. Ces travaux ont abouti à une cartographie des défauts d'alignement entre politiques sectorielles ou macroéconomiques et objectifs de conservation, ainsi qu'à des recommandations concrètes pour les réformer. Cette approche intégrée alimente aujourd'hui des dialogues multi-acteurs dans 15 pays, en vue de réformes effectives.

Parallèlement, des outils d'évaluation innovants de l'UICN comme la métrique STAR ou l'empreinte « déforestation des nations » ont été testés dans le cadre du Partenariat. Ils permettent de mesurer l'impact des choix économiques sur la biodiversité, à l'échelle locale et mondiale et participent ainsi à faire évoluer les référentiels d'action. Ils renforcent l'appel à une meilleure cohérence des politiques publiques et à une transformation des incitations économiques, en cohérence avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité. Le projet BIODEV2030 a en particulier permis de tester la mise en œuvre de la métrique STAR¹¹ dans 16 pays, afin de quantifier la contribution des différentes menaces au risque d'extinction des espèces menacées.

Ces expériences pilotes montrent que l'évaluation du capital naturel peut devenir un levier central de transformation des politiques de développement, en permettant d'intégrer la nature dans les décisions des acteurs publics et privés. Elles contribuent également à faire de l'UICN un acteur de référence dans la mise en œuvre de ces méthodologies.

© Guillaume Feuillet / Parc amazonien de Guyane

3. CONCLUSION & PROSPECTIVE

Depuis 20 ans, le Partenariat France-UICN a contribué à produire des outils et des connaissances fondamentales, qui ont renforcé l'impact des actions de l'UICN, des partenaires français, mais aussi d'autres acteurs. Des cadres de référence, des connaissances scientifiques, des outils et des bonnes pratiques ont été élaborés sur plusieurs thématiques porteuses d'enjeux de conservation forts. Bénéficiant du réseau de l'UICN et des partenaires français pour leur diffusion, ces avancées ont pu également nourrir les interventions d'autres instances internationales, banques de développement, opérateurs, ou acteurs du secteur privé.

Cinq thématiques de concentration des travaux se détachent, s'appuyant sur le savoir-faire de chaque partenaire. L'Océan, le travail avec l'IPBES – et plus largement la gouvernance de la biodiversité – et les AP sont les trois thématiques historiques du Partenariat. Les deux thématiques montantes sont les SfN et l'agroécologie. Dans la dernière phase (2021-2024), les actions autour des AP ont été recentrées autour des territoires marins, et intégrées dans la verticale Océan.

Ces acquis du Partenariat ont renforcé la place de la France et de l'UICN au sein de la gouvernance mondiale de la biodiversité. L'effet plateforme du Partenariat a permis de formuler

des messages communs, portés à la fois par l'UICN – à l'expertise scientifique reconnue – et les partenaires français. La diffusion des messages a aussi pu s'appuyer sur les multiples acteurs mis en réseau par le Partenariat, à la fois sur les thématiques et dans les territoires.

Le Partenariat est ainsi particulièrement bien positionné pour continuer de contribuer aux grands enjeux de la gouvernance mondiale de l'environnement dans les années à venir.

Ces enjeux s'articulent notamment autour de l'intégration de la biodiversité dans les autres priorités (en particulier dans les politiques publiques) – ou mainstreaming – et du bilan de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal en 2030, en particulier de la cible 30x30. De plus, dans un contexte de recul du multilatéralisme et de l'APD, la promotion de partenariats équilibrés et ambitieux revêt un enjeu supplémentaire. L'UICN apparaît comme un acteur central pour répondre à ces enjeux. Son cœur d'expertise s'articule en effet autour du soutien à la prise de décision fondée sur la science et du renforcement des capacités des Etats pour mettre en œuvre les objectifs mondiaux (mise en place d'AP, lutte contre les pressions sur la biodiversité, intégration dans les politiques publiques, etc.). De son côté, la France porte des initiatives

¹⁰. Mis en œuvre par l'UICN et le WWF France, coordonné par Expertise France et financé par l'AFD, le projet BIODEV2030 propose une démarche innovante de mainstreaming de la biodiversité, basée sur la science et le dialogue multiacteurs. Il vise notamment à favoriser l'émergence d'une vision nationale d'intégration sectorielle de la biodiversité, et d'appuyer les changements de pratiques productives.

¹¹. Species Threat Abatement & Restoration (Réduction des menaces et restauration en faveur des espèces)

phares de soutien à la mise en œuvre des cibles de Kunming-Montréal, à travers par exemple les country packages¹². A partir des actions initiées, le Partenariat peut capitaliser sur son effet de levier pour mobiliser des financements de grande ampleur au travers des programmes de l'UICN, par exemple auprès du FEM, du FFEM, de la Banque mondiale, etc.

La prochaine phase du Partenariat doit poursuivre les efforts engagés sur les différentes thématiques, alignées avec les grandes priorités de l'agenda international. Sur l'agriculture, différentes rencontres sont prévues

en 2025 pour promouvoir la transformation des systèmes alimentaires mondiaux, première cause d'érosion de la biodiversité, tels que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires à Addis-Abeba et le Forum africain sur les systèmes alimentaires à Dakar. Les SfN devraient également être au cœur des discussions de la COP30 à Belém, entre autres comme vecteur de mobilisation du secteur privé. La gouvernance mondiale de l'Océan continue d'être un sujet montant, dans la lignée de l'UNOC3 organisée à Nice en juin 2025. La mise en œuvre du traité BBNJ sur la haute mer et la signature d'un traité sur le plastique en sont deux enjeux majeurs.

¹². Les Country packages for forests, climate, and nature sont des accords passés entre des pays forestiers au Sud et une coalition de gouvernements, de bailleurs et d'acteurs du secteur privé pour financer la mise en œuvre de leurs objectifs forêt et climat. A la suite du One Forest Summit, la France a mené le lancement d'un fonds d'amorçage de 115 millions USD pour financer la conception et la mise en œuvre des country packages. En 2025, six country packages ont été signés (Colombie, République Démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Papouasie Nouvelle Guinée, Congo).





**PARTENARIAT
FRANCE-UICN**
Nature & Développement

